



## **COMMUNIQUE DE PRESSE DE VIOHALCO SA**

**Bruxelles, 04 décembre 2014**

*Les informations reprises ci-dessous constituent une information réglementée telle que définie par la Loi du 2 août 2002 et l'Arrêté Royal du 14 novembre 2007 sur les obligations des émetteurs d'instruments financiers admis à la négociation sur un marché réglementé.*

### **Nomination**

Hier mercredi 3 décembre 2014, le Conseil d'Administration de Viohalco SA a coopté le Comte Yvan de Launoit en remplacement de feu le Comte Jean-Pierre de Launoit.

### **A propos de Viohalco**

*Viohalco SA, cotée sur Euronext Brussels et sur la bourse d'Athènes est la société-mère du groupe Viohalco et détient des participations dans approximativement 90 sociétés, dont six sont admises à la cote sur la bourse d'Athènes. Au travers de leurs sites de production en Grèce, Bulgarie, Roumanie, Russie, Ancienne République Yougoslave de Macédoine et au Royaume-Uni, les filiales du groupe sont spécialisées dans la fabrication d'acier et de tubes d'acier, de cuivre et de câbles et d'aluminium et ont généré un chiffre d'affaire annuel de 2,9 milliards d'euros en 2013. Ces filiales emploient environ 8.000 personnes dans le monde. De plus, le groupe possède d'importants biens immobiliers en Grèce et a développé certains de ses biens immobiliers dans le cadre de projets de promotion immobilière. Pour plus d'informations sur notre société, veuillez consulter notre site internet à l'adresse [www.viohalco.com](http://www.viohalco.com)*

\*